

rÉsumÉ descriptif de la certification (fiche rÉpertoire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé (cadre 1)** |  |
| **LICENCE PROFESSIONNELLE** Développement social et médiation par le sport |

|  |  |
| --- | --- |
| **(cadre 2) Autorité responsable de la certification** | **Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)** |
| Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention  | Recteur de l’académie, chancelier des universités ; Président de l’université  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau et/ou domaine d’activité (cadre 4)** |  |
| **Niveau II (Nomenclature de 1967)**  |
| Code NSF 332 Travail **social**,335 Animation sportive, culturelle et de loisirs, 411 Pratiques sportives (y compris: arts martiaux). |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé du référentiel d’emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)** |  |
| * **Usages numériques**
* **Exploitation de données à des fins d’analyse**
* **Expression et communication écrites et orales**
* **Positionnement vis à vis d’un champ professionnel**
* **Action en responsabilité au sein d’une organisation professionnelle structurée**
* **Conception et mise en œuvre de dispositifs de médiation sociale par les activités physiques et sportives**
* **Encadrement de séances collectives d’activité physique et/ou sportive pour tout public**
* **Gestion et développement de projets au sein de structures socio-éducatives**
 |
|  |

**Compétences ou capacités évaluées**

**Bloc 1 : Usages numériques**

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l’information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

**Bloc 2 : Exploitation de données à des fins d’analyse**

* Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées
* Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
* Développer une argumentation avec esprit critique.

**Bloc 3 : Expression et communication écrites et orales**

* Se servir aisément des différents registres d’expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.
* Se servir aisément de la compréhension et de l’expression écrites et orales d'une langue étrangère

**Bloc 4 : Positionnement vis à vis d’un champ professionnel :**

* Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
* Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d’un contexte.
* Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

**Bloc 5 : Action en responsabilité au sein d’une organisation**

* Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
* Respecter les principes d’éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
* Travailler en équipe autant qu’en autonomie et responsabilité au service d’un projet.
* Se mettre en recul d’une situation, s’auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

**Bloc 6 Conception et mise en œuvre de dispositifs de médiation sociale par les activités physiques et sportives**

* Mettre en place une méthodologie de collecte et d’analyse des données (publics, situation et politique locales)
* Analyser les caractéristiques des publics dans leur environnement et les politiques locales
* Concevoir des dispositifs d’intervention socio-éducative par les activités physiques et sportives
* Participer à l’élaboration d’un cahier des charges en vue d’une externalisation de la mise en oeuvre du dispositif
* Elaborer un tableau de bord pour réguler et évaluer les projets d’action
* Adapter en situation les programmes de médiation ou d’insertion
* Rendre compte des résultats auprès des publics et des professionnels
* Encadrer et coordonner des équipes d’intervenants dans le cadre des projets menés.

**Bloc 7 (BC03) :****Encadrement d’une séance collective d’activité physique et/ou sportive pour tout public**

* Organiser une séance d’AP/S en fonction d’un public et d’un objectif
* Mettre en œuvre l’encadrement d’une séance collective d’activité physique et/ou sportive
* Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des APSA pour adapter l’intervention au public et développer la motivation des pratiquants
* Assurer la sécurité des publics pratiquant
* Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.

**Bloc 8 : Gestion et développement de projets sportifs au sein de structures socio-éducatives**

* Développer des partenariats et des réseaux d’acteurs pour intégrer le projet de la structure dans des politiques territoriales d'intégration et de citoyenneté
* Mobiliser les cadres juridiques et réglementaires et de sécurité dans les structures d’accueil de loisir et les structures sportives.
* Dynamiser le projet éducatif d’une structure
* Concevoir des supports de communication en direction des publics et des partenaires
* Contribuer à la recherche des moyens de développement, notamment financiers, de la structure et répondre à des appels à projet
* Gérer le budget d’un projet d’action et en rendre compte.

|  |  |
| --- | --- |
| **Secteurs d’activité ou types d’emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)** |  |
| **Secteurs d’activités**93 Activités sportives, récréatives et de loisirs88 Action sociale sans hébergement**Mots clefs des secteurs accessibles**EDUCATION ; MEDIATION ; INSERTION ; SOCIAL ; MEDICO SOCIAL ; SPORT  |
| **Types d’emplois accessibles**Chargé de mission insertionEducateur sportif**Mots clefs des emplois accessibles**Educateur social à dominante sportive, Educateur sportif dans des milieux spécialisés, Coordonnateur d’animateurs sportifs de proximité (animateurs socio-sportifs), Intervenant dans le milieu carcéral, Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse, Agent de développement et d’animation, Chef de projet de développement local par le sport. |
| **Codes des fiches ROME les plus proches :**G1204 : Éducation en activités sportivesG1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescentsK1207 : Intervention socioéducative  |
| **Réglementation d’activités**Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport. |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Modalités d’accès à cette certification (cadre 7)** |  |
| Descriptif des composantes de la certification :Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence. |
| Conditions d’inscription à la certification | Oui | Non | Indiquer la composition des jurys |
| Après un parcours de formation sous statut d’élève ou d’étudiant | X |  | Le jury est composé d’enseignants chercheurs,d’enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayantcontribué aux enseignements ou choisis en raison de leurcompétence sur proposition des personnels chargés del’enseignement |
| En contrat d’apprentissage | X |  |  |
| Après un parcours de formation continue | X |  | idem |
| En contrat de professionnalisation | X |  |  |
| Par candidature libre |  | X |  |
| Par expérience  | X |  | Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants chercheurs et 2 professionnels. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liens avec d’autres certifications (cadre 8)** | **Accords européens ou internationaux (cadre 9)** |
| Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d’activités professionnels d’exercices, des diplômes ou des certifications d’autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés. | Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières |

|  |  |
| --- | --- |
| **Base légale (cadre 10)** |  |
| Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.Références autres :- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence**- Arrêté du 22 janvier 2014,** fixant les modalités d’accréditation d’établissements d’enseignement supérieur**- Arrêté du 22 janvier 2014,** fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle- Décret VAE – Code de l’éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour plus d’information (cadre 11)** |  |
| Statistiques :Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.Autres sources d'informations :Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.Lieu(x) de certification :Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l’organisme certificateur :Historique :  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste des liens sources (cadre 12)** |  |
| Site Internet de l’autorité délivrant la certificationSera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR) |